REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la détermination Nicolas Rochat Fernandez
– sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation –
Votations du 9 février 2014 : quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?

Rappel de la détermination

Au vu de la décision de la Commission européenne du 26 février dernier d'exclure la Suisse du programme européen Erasmus+ et Horizon 2020 dès 2014, le Grand Conseil soutient les démarches du Conseil d'Etat en vue de trouver des solutions alternatives afin de préserver ces programmes pour les Hautes Ecoles Vaudoises et celles sises dans le Canton de Vaud.

Réponse du Conseil d'Etat

La détermination citée en titre a été déposée le 4 mars 2014 par M. le député Rochat dans le contexte de la réponse du Conseil d'État à son interpellation relative à l'avenir des programmes de recherche et des échanges internationaux dans les hautes écoles vaudoises suite aux votations du 9 février 2014. Elle note en particulier que le Grand Conseil « soutient les démarches du Conseil d'État en vue de trouver des solutions alternatives afin de préserver les programmes européens Erasmus+ et Horizon 2020 pour les hautes écoles vaudoises et celles sises dans le Canton de Vaud ». Malgré le délai important entre le dépôt de la détermination et la présente réponse, le Conseil d'Etat s'est engagé sans attendre sur cette thématique, qui vient de connaître de nouveaux rebondissements suite à l'arrêt des négociations entre la Suisse et l'Union Européenne sur l'accord institutionnel.

La votation du 9 février 2014 a eu des impacts concrets sur l'espace suisse de recherche et de formation. A sa suite, la Commission Européenne a notamment modifié le statut de la Suisse au 8ème programme-cadre de recherche (PCR), Horizon 2020, et à Erasmus +, où elle est passée de pays associé à pays tiers. Ces changements de statuts ont eu une incidence directe pour les scientifiques basés en Suisse et en terre vaudoise. Dans le cadre du 8ème PCR, il a été noté une diminution du nombre des participations et des projets coordonnés par les hautes écoles suisses et vaudoises, ainsi que des volumes de financement reçus[1]. La mobilité internationale entrante dans les hautes écoles a aussi connu un ralentissement de sa croissance suite au changement de statut de la Suisse à Erasmus +[2]. Au niveau fédéral, différentes mesures ont été adoptées pour pallier ces changements de statut. Concernant le PCR, le Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche, et à l'Innovation (SEFRI) a notamment assuré le financement des projets acceptés à Horizon 2020. Au niveau de la mobilité, la mise en place du programme suisse pour Erasmus+ via Movitia a permis aux institutions suisses de collaborer avec les pays du programme Erasmus+ grâce à des financements fédéraux.

Au niveau cantonal, le Conseil d'État a activement œuvré, à différents niveaux, afin de maintenir les accès des scientifiques suisses aux programmes de mobilité et aux PCR[3]. Suite à l'adoption de l'initiative « contre l'immigration de masse » en 2014, la Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, représentant le Conseil d'État, a par exemple activement porté la position du Canton de Vaud œuvrant pour le maintien de l'association pleine et entière de la Suisse à Horizon 2020 et Erasmus+ auprès des différentes conférences intercantonales dédiées à la formation et à la recherche (Conférence Suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP), Conférence Universitaire Suisse (CUS) notamment). Cette position a été réitérée avec force par le Conseil d'État lors de toutes les consultations fédérales et prises de positions concernant la formation et la recherche depuis lors.

Dans le contexte de la mise en œuvre de l'initiative et des changements induits dans les lois et ordonnances concernées, de 2014 à ce jour, le Conseil d'État s'est par ailleurs fortement mobilisé dans les différentes arènes politiques (Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC), Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO), consultations fédérales sur les différents projets et ordonnances de mise en œuvre) afin de soutenir des mesures clés pour l'avenir du rayonnement des hautes écoles vaudoises. Le Conseil d'État s'est positionné pour le maintien de la voie bilatérale avec l'Union Européenne dans le cadre des négociations pour l'adaptation de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP). En effet, si les principes de l'ALCP avaient été mis en cause par la mise en œuvre de la votation du 9 février 2014 (par un contingentement des citoyens de l'UE ou la non-extension de l'ALCP à la Croatie par exemple), la « clause guillotine » de l'accord se serait activée et aurait conduit à la cessation des différents accord bilatéraux qui auraient affecté sur le long terme les coopérations de recherche et de mobilité. Le Conseil d'État s'est aussi fortement engagé afin que les étudiants soient exclus du contingentement des étrangers envisagé dans la révision de la loi fédérale sur les étrangers[4] du 11 février 2015, dans la mesure où la durée de leurs séjours est intrinsèquement limitée. La résiliation de la voie bilatérale avec l'UE ou le contingentement des étudiants aurait eu des effets fortement délétères sur l'attractivité et la compétitivité des hautes écoles vaudoises.

[1] SEFRI, « La participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche. Faits et chiffres 2018 » (Berne: SEFRI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, 2018), p. 5.
[2] Movetia, « Swiss-European Mobility Programme. Programme suisse pour Erasmus+ Statistiques enseignement tertiaire 2019/20 » (Soleure: Movetia, 2021), 4, Movetia, « Monitoring Mobilité. Faits et chiffres sur la mobilité des hautes écoles suisses » (Movetia, 2020).
[3] Voir, en annexe à la présente lettre, la « Liste des actions majeures du Conseil d'État suite à la décision de l'UE de modifier les statuts d'association de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et de formation (2014-2021) »
[4] Actuellement, loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), RS 142.20.

Le Conseil d'État s'est également montré actif dans les campagnes de votations susceptibles d'impacter la participation des hautes écoles vaudoises aux programmes européens de mobilité et aux PCR. Afin de protéger l'attractivité des hautes écoles vaudoises pour les étudiants et les chercheurs de haut niveau, il a pris une position claire contre l'initiative Ecopop du 30 novembre 2014, ainsi que, en 2020, contre l'initiative dite de limitation. Il a aussi relayé, à différentes reprises, les risques identifiés pour les hautes écoles du Canton auprès de la députation vaudoise afin qu'elle porte ces enjeux dans les débats au sein de l'Assemblée fédérale.

Après la révision de la loi fédérale sur les étrangers adoptant des dispositions de mise en œuvre de la votation du 9 février 2014 compatibles avec l'ALCP en décembre 2016, la Suisse a retrouvé son statut de pays associé auprès du 8ème PCR, mais est restée pays tiers pour ce qui concerne le programme Erasmus+.

Cependant l'annonce de l'arrêt des négociations relatives à l'accord institutionnel avec l'Union Européenne le 26 mai 2021 a généré de nouvelles implications directes sur le statut d'association de la Suisse au 9ème PCR (Horizon Europe 2021-27), puisque la Commission Européenne a annoncé dans le guide Horizon Europe, paru le 17 juin 2021, que la Suisse disposerait dorénavant, comme entre 2014 et 2016, du statut de pays tiers non associé. Les actions du Conseil d'État sur cette thématique se poursuivent donc afin de garantir autant que possible aux étudiants et scientifiques basés dans le Canton de Vaud l'accès aux fonds, réseaux, et infrastructures de recherche si essentiels pour le rayonnement de notre canton et de nos hautes écoles.

Le Conseil d'État suit donc avec grande attention les évolutions de ce dossier, et mobilise tous les leviers d'actions possibles afin de protéger, soutenir et développer l'accès des hautes écoles vaudoises aux programmes de mobilité européens et aux PCR.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 novembre 2021.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*A. Buffat*

Annexes

Liste des actions majeures du Conseil d'État suite à la décision de l'UE de modifier les statuts d'association de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et de formation (2014-2021)

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, niveau intercantonal :

- Prise de position de la Conférence Suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) lors du Plenum du 27 mars 2014 : adoption d'une déclaration commune CDIP, CUS et Conseil Suisse des Hautes Écoles spécialisées sur les démarches à entreprendre après l'acceptation le 9 février 2014 de l'article constitutionnel « Gestion de l'immigration » : les organes soulignent l'importance de la participation pleine et entière de la Suisse au programme Erasmus+ et à Horizon 2020 et demandent que les mobilités et collaborations internationales puissent se poursuivre.

- Prise de position du Conseil d'État (lettre du 24 septembre, déclaration de M. Broulis) à l'Assemblée plénière de la CdC sur le plan de mise en œuvre de l'art. 121 Cst (Gestion de l'immigration) du Conseil fédéral du 20 juin 2014 : position contre le contingentement des étudiants notamment et réaffirmation de l'attachement au maintien des relations bilatérales avec l'UE (qui n'aurait pas été compatible avec une mise en œuvre conséquente de l'initiative).

- Prise de position de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC) durant l'Assemblée plénière du 26 septembre 2014 : large adhésion à une proposition du Canton de Vaud consistant à élaborer des options de mise en œuvre stratégiques sans attendre que le projet de loi de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel soit mis en consultation. Position insistant sur le maintien de la voie bilatérale malgré de possibles adaptations de l'ALCP.

- Proposition de la CdC lors de l'Assemblée plénière du 19 décembre 2014 (« Mise en œuvre de l'art. 121a Cst : état d'avancement et premières réflexions ») : soutien d'une négociation avec l'UE en vue d'une adaptation de l'ALCP et soutien de la voie bilatérale.

- Prise de position de la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO) (communiqué du 15 octobre 2014) : préoccupation concernant les conséquences du vote du 9 février sur la participation de la Suisse aux programmes européens de mobilité et de recherche, demande d'une solution sur le long terme.

- Prise de position de la CdC (communiqué du 15 avril 2016) « Gestion de l'immigration : les Cantons prennent position sur les décisions arrêtées le 4 mars 2016 par le Conseil Fédéral » : rejet de la clause de sauvegarde unilatérale quantitative pour les ressortissants de l'UE/AELE, soutien à l'extension de l'ALCP à la Croatie, condition centrale posée par l'UE à la poursuite de l'association partielle ou pleine de la Suisse à Horizon 2020.

Prises de positions relatives à la politique européenne

- Déclaration commune de la CDIP adoptée durant l'assemblée annuelle du 30 octobre 2020 : demande au Conseil Fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue d'une association pleine et entière à Erasmus+.

- Prise de position commune de la CdC du 29 janvier 2021 concernant le mandat de négociation relatif à la participation de la Suisse au programme de formation de l'Union Européenne pendant les années 2021 à 2027 (Erasmus+ 2021-2027): approbation du mandat pour une association entière, argument en faveur de conditions comparables entre la Suisse et les États de l'UE, proposition de traiter la participation à Erasmus+ en parallèle à la participation au paquet Horizon Europe.

- Prise de position de la CdC (communiqués des 11 et 26 mai 2021) en faveur du maintien des relations bilatérales avec l'Union Européenne dans le cadre des négociations sur le projet d'accord institutionnel. La CdC a déploré l'échec des négociations et demande une clarification sur ses possibles conséquences.

- Demande de la CGSO de mise en discussion d'un nouvel état des lieux de la politique européenne dans le cadre de l'Assemblée plénière de la CdC du 23 septembre 2021, afin de définir les blocages potentiels entre la Suisse et l'UE, analyser leurs conséquences à court et moyen termes, et évaluer des mesures pour en mitiger les impacts.

Consultations fédérales

- Prise de position du Conseil d'État (20 mai 2015) dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121 Cst et adaptation du projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers (consultation du 11 février 2015) : soutien de la mise en œuvre selon 3 piliers (révision de la Letr, négociation de l'adaptation de l'ALCP, train de mesures pour exploiter le potentiel des travailleurs résidents en Suisse). Objectif prioritaire touchant à la question des hautes écoles : conciliation de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst avec les accords bilatéraux, demande de la mention de l'extension de l'ALCP à la Croatie (car directement conditionné au statut de l'association de la Suisse au PCR européen de recherche et à Erasmus+), position contre le contingentement des étudiants.

- Prise de position de la CdC dans le cadre de la consultation fédérale pour les modifications de la loi sur les étrangers (délégation du CdC au Dialogue Europe du 23 février 2016, Assemblé plénière du 11 mars 2016, séance extraordinaire du 15 avril 2016) : contre une clause de sauvegarde unilatérale, contre l'inclusion des étudiants dans le contingentement.

Prises de positions politiques

- Prise de position du Conseil d'État contre l'initiative Ecopop (3 communiqués de presse en juin et novembre 2014) : l'initiative remettrait en cause de manière fondamentale les coopérations internationales. Elle accentuerait aussi la tendance au vieillissement de la population, ce qui génèrerait des risques majeurs pour le financement des assurances sociales et pour l'avenir des hautes écoles.

- Prise de position de la CGSO (24 novembre 2017) : lettre de soutien aux décisions de la CSEC-N en matière d'encouragement de mobilité internationale (17.031) : soutien de la prolongation des solutions transitoires via Movitia pour 2018-20 et de la reprise des négociations pour la pleine association de la Suisse à Erasmus+ (17.3630).

- Prise de position du Conseil d'État contre l'initiative de limitation (communiqués de presse du 31 août et du 8 septembre 2020) : présentation des conséquences possibles pour des projets de recherche dans lesquels les hautes écoles vaudoises jouent un rôle de pointe, risque d'exclusion de la Suisse du programme-cadre de recherche européen.

– Prise de position de la CGSO contre l'initiative de limitation (communiqué de presse du 24 août 2020) : risque de remise en cause de la voie bilatérale, risque d'entrave à l'accès aux PCR, ce qui pénaliserait les hautes écoles et les entreprises innovantes à forte valeur ajoutée gravitant autour des pôles de recherche.